

## Bilan des « oui si », budget 2020, LPPR, expérimentations... les dossiers de la rentrée de la CPU

Paris - Publié le jeudi 5 septembre 2019 à 15 h 36 - Actualité n° 155326

« Toujours plus d'étudiants veulent rejoindre l'université, et pas seulement du fait de la croissance démographique, mais aussi de tout ce qu'elles ont engagé et qui est en cours de transformation pour la réussite étudiante », déclare [Gilles Roussel](#), président de la [CPU](#), le 04/09/2019.

À quelques jours de la rentrée 2019, se pose la question d'une première évaluation de la réforme engagée par la loi [ORE](#) votée en 2017, et notamment de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement « oui si ». À ce sujet, le bureau de la CPU indique ne pas pouvoir fournir de chiffres précis, « parce que cela prend du temps, et que c'est le travail du ministère ; mais aussi parce que cette réforme interroge la définition même de ce qu'est la réussite et donc de sa mesure », indique [Christine Gangloff-Ziegler](#), vice-présidente de la CPU.

« Un étudiant en "oui si", à qui on propose de faire une L1 en deux ans, on ne va pas mesurer sa réussite avec un indicateur comme le taux de passage de L1 en L2, mais par rapport à son contrat de réussite », ajoute-t-elle, annonçant qu'un groupe de travail réfléchit justement à faire évoluer les indicateurs.

La [VP](#) de la CPU indique toutefois que selon les « remontées des équipes », on observe « une plus grande assiduité des étudiants et un décrochage plus faible ». Elle explique cela par « une meilleure information des lycéens de terminale », et du côté des établissements « une meilleure connaissance des dossiers des étudiants, permettant de mieux travailler leur parcours ».

« Tout l'enjeu des "oui si" est l'individualisation du parcours de l'étudiant, donc la réussite peut difficilement être mesurée de façon globale », ajoute Gilles Roussel. Il insiste aussi sur le fait que cela se combine avec d'autres réformes en cours : « l'accès aux études de santé, la professionnalisation de la licence, l'arrêté licence avec la question de la compensation ». Pour lui, « les universités ont fait ce qu'il fallait pour que cela fonctionne ».

Autre chantier important de la rentrée pour les universités : la [LPPR](#), pour laquelle la CPU vient de publier ses propositions. « C'est une chance unique pour que les universités soient réaffirmées dans leur rôle d'opérateurs de recherche, mais aussi pour la France de se doter de

moyens à la hauteur de ses ambitions, pour que la recherche rayonne et puisse tirer toute la société », indique le président de la CPU.

Le financement de la recherche est au cœur des enjeux - « le salaire d'un chercheur français est inférieur de 35 % à la moyenne de l'OCDE » rappelle [Olivier Laboux](#), VP de la CPU -, mais le bureau de la CPU veut aussi insister sur « les évolutions attendues en matière de RH et d'innovation » ou encore d'une meilleure insertion et reconnaissance des docteurs.

---

## Bienvenue en France : un impact encore difficile à mesurer

Alors que la rentrée 2019 voit la mise en œuvre du plan Bienvenue en France, le bureau de la CPU indique ne pas encore savoir quel en sera l'impact en matière d'attractivité des étudiants internationaux. Et ce, même si Frédérique Vidal a annoncé une hausse de 2,4 % des candidats admis parmi les étudiants étrangers, lors de l'université de la CPU, le 27/08.

*« Il est trop tôt pour savoir vraiment. Les demandes de visas ont été en hausse, mais il faudrait savoir où ils sont inscrits, dans quel cycle, d'où ils viennent, etc. On pourra tirer un vrai bilan lorsque les inscriptions seront terminées, fin 2019 », déclare Gilles Roussel, président de la CPU.*

À l'Université de Nantes qu'il préside, Olivier Laboux, VP de la CPU, indique que le nombre de demandes a peu évolué. « Mais il faut savoir que même avant Bienvenue en France, on n'acceptait que 4 à 5 % des 11 000 demandes d'inscription. Les universités n'ont jamais dit oui à toutes les demandes. »

Gilles Roussel reconnaît toutefois des réactions du côté de leurs partenaires, notamment en Afrique francophone : « Ils ont pu le vivre comme une rupture de contrat de ce qui avait été promis par la France. Mais certains le voient aussi comme une occasion de se repositionner comme des hubs en substitution de la France. Ils nous demandent alors de venir les aider à monter en compétences en matière de formation, pour que leurs pays deviennent attractifs. »

Des stratégies internationales à mettre en œuvre

Concernant la mise en œuvre des frais différenciés, le bureau de la CPU rappelle que seules quatre universités ont décidé de ne pas exonérer totalement les étudiants étrangers. Il s'agit de Bordeaux, Lille, Orléans et Rennes 1, comme l'indiquait News Tank dans une série d'articles consacrés à ce sujet.

Selon Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente de la CPU, cela s'explique par le fait que « les délais étaient très courts pour mettre en place une politique qui est très engageante et qui peut avoir un impact. » Reste que les universités vont devoir s'atteler à cette réflexion pour 2020.

« L'université d'été de la CPU était justement consacrée à la question de la stratégie internationale. Une des conclusions est qu'il n'y a pas de réponse toute faite. Chaque établissement fait avec ses caractéristiques. Deux universités sont venues illustrer cela : Ottawa au Canada qui a un profil très international et multilingue, et Magdebourg en Allemagne qui se situe dans un territoire sinistré. Elles avaient des stratégies très différentes, mais des stratégies tout de même », indique Gilles Roussel.

## Budget 2020 et dialogue de gestion

Interrogé sur le budget 2020, alors que les discussions autour du projet de loi de finances vont occuper l'automne, Gilles Roussel indique que la Mires sera « au moins reconduite » par rapport à 2019, « mais ce qui nous intéresse, c'est une hausse sur les programmes 150 [Formations supérieures et recherche universitaire] et 231 [Vie étudiante], et on ne sait rien encore dessus ».

La CPU a chiffré les besoins à 250 M€ afin de compenser les différentes hausses (effectifs, GVT, etc).

Concernant les « oui si », les universités ont eu l'assurance du Mesri d'une reconduction des moyens de l'année précédente, soit « 24 M€ en extension année pleine ». Les établissements restent toutefois « en attente des notifications ».

Gilles Roussel rappelle aussi « le rendez-vous important » que consiste le CPER 2021-2027, « en matière d'immobilier, avec les enjeux d'amélioration des performances énergétiques de nos établissements, et d'équipement scientifique ». Il indique ce sujet fait l'objet de « grandes réflexions au sein des établissements » en ce moment : « on ne peut pas rater le coche ».

### Dévolution immobilière : une réflexion pour la 3<sup>e</sup> vague, « en lien avec la valorisation et la rénovation énergétique »

Interrogé sur la dévolution du patrimoine, alors qu'une vague est en cours avec quatre universités et que la ministre s'est dit ouverte à ce que de nouvelles universités en bénéficient, Olivier Laboux répond que « la CPU s'engage sur ce dossier, au titre de la dévolution, mais aussi de la transition énergétique et de la valorisation du patrimoine. Car la réflexion doit reposer sur ces trois aspects », dit-il.

Concernant la rénovation énergétique, il rappelle la CPU propose un modèle « permettant l'entretien et la rénovation » et qui repose « sur un abondement de l'Etat, une capacité d'emprunt, et un engagement pour réduire les consommations sur les campus ». Ensuite sur la valorisation, il estime que les « 18 millions de m<sup>2</sup> que représente le patrimoine immobilier des universités, cela offre de vraies opportunités ».

« Nous nous devons d'avoir des campus exemplaires pour nos étudiants. Donc nous attendons cette 3<sup>e</sup> vague qui devrait être dans les mêmes conditions que l'actuelle », ajoute-t-il.

La généralisation du dialogue de gestion « dans d'autres conditions » que l'expérimentation

Gilles Roussel revient aussi sur la généralisation du nouveau dialogue de gestion qui avait été expérimenté par dix universités en 2018-2019. « L'idée du dialogue de gestion est d'associer une stratégie aux moyens, et réciproquement, et de sortir d'un modèle qui consistait à reconduire les mêmes dotations chaque année, de façon automatique. Les universités sont globalement favorables à ce dialogue pour une mise en cohérence des stratégies au niveau national. La difficulté c'est avec quels moyens et avec qui », indique-t-il.

Selon lui, l'expérimentation « avec des établissements plutôt volontaires » a montré qu'ils avaient été « assez satisfaits quant à l'écoute de leurs projets et de leurs priorités, mais un peu insatisfaits sur les moyens proposés ». L'Igaenr prépare une évaluation de cette expérimentation.

Le bureau de la CPU rappelle aussi que la généralisation se fera avec d'autres modalités que l'expérimentation :

- « À partir de 2020, aux côtés des recteurs de région sera mis en place un recteur délégué à l'ESR qui reprendra les missions enseignement supérieur et recherche et technologie, avec le rattachement des DRRT. De ce point de vue c'est une bonne nouvelle, car cela permettra de mieux prendre en compte toute la dynamique Esri », juge Gilles Roussel, ajoutant que des discussions sont en cours « pour voir comment on articule ça entre l'État, le Mesri et les universités ».
- « L'expérimentation a porté plus sur des projets spécifiques. Alors que la généralisation doit avoir approche plus globale de la stratégie de l'établissement », indique Christine Gangloff-Ziegler.

### Un programme de formation en 2020 pour les futurs nouveaux présidents d'université

Interrogé sur les nombreux renouvellements des instances et des présidents dans les universités en 2020, Gilles Roussel indique que la CPU a un rôle à jouer « sur l'accompagnement et la formation des présidents, et notamment des nouveaux pour qu'ils intègrent au mieux leur métier. Nous travaillons dessus, avec un programme qui va se décliner tout au long de l'année ».

### Établissements expérimentaux : « Il faut faire confiance aux sites »

Depuis la publication de l'ordonnance sur les regroupements, le 12/12/2018, plusieurs universités se sont lancées dans des projets d'établissements expérimentaux. Interrogé sur les inquiétudes exprimées par la Cdefi de voir les écoles d'ingénieurs absorbées par les universités, Olivier Laboux — qui porte lui-même un projet d'établissement expérimental à Nantes avec Centrale — estime « normal qu'il y ait des réactions, car on fait bouger les lignes ».

*« Cette ordonnance porte en promesse le décroisement des pratiques, des cultures, des modes de pensée, elle fait en sorte que chacun avec ce qu'il est, puisse converger vers les autres. Et il est vrai que voir les universités qui se questionnent complètement, et parfois sont en vraie révolution interne, pour se mettre en adéquation avec les interrogations des écoles notamment d'ingénieurs, ce n'est pas de l'eau tiède ! C'est disruptif et c'est ce qu'on attend de nous », dit-il.*

Il ajoute : « Les universités ont beaucoup changé, mais certains les voient comme il y a 15 ans. Or, elles sont en capacité d'avoir une présence forte sur les débats de société par la recherche, de développer l'emploi. Et l'évolution organisationnelle de l'université permet d'avoir ce dialogue. C'est une belle promesse, et il faut que ça se réalise et on se laisse du temps pour mener cette trajectoire. C'est le sens de l'histoire. »

Pour Gilles Roussel, lui aussi concerné par un projet d'établissement expérimental avec l'Université Gustave Eiffel, « il faut faire confiance aux sites ».

*« Les choses se passent de façon différente partout. La loi a permis de donner de la souplesse, et partout où il y a la volonté de travailler ensemble, on trouve des solutions. Je suis assez optimiste sur cette question. D'autant qu'on voit bien que le modèle français n'a pas vocation à perdurer, du fait des enjeux internationaux : les difficultés parfois historiques de concurrence sur des sites ne valent rien par rapport à la compétition internationale. »*

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université  
103 boulevard Saint-Michel  
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »